

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021

N° CP-2021-7-5-6

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service des sports

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT L'AIDE AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2021 :

- au Basket Club Gries Oberhoffen (25 000 €), club sportif de haut niveau "passerelle" évoluant au 2ème niveau professionnel pour la saison sportive 2020/2021 et contribuant au rayonnement des territoires ;
- au Canoë Kayak Club de l'Ill Sélestat (4 000 €) et au club Alsace Nord Athlétisme (3 500 €), deux clubs sportifs de haut niveau évoluant au 1er niveau amateur au cours de la saison sportive 2020/2021 et proposant un projet d'intérêt territorial.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 32 500 € en dépenses de fonctionnement.

En 2021, les politiques sportives respectives des deux anciens Départements s'appliqueront dans les mêmes conditions qu'en 2020 : dans le Département du Bas-Rhin, les dispositifs déployés dans le cadre de la révision des aides, adoptés fin 2018, sont mis en œuvre.

Lors du Budget Primitif 2021, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 4 663 600 € au titre du soutien au sport et à la vie associative.

Le présent rapport concerne les clubs sportifs de haut niveau et vous propose l'octroi d'une série de subventions de fonctionnement pour un engagement total de 32 500 € en dépenses de fonctionnement en faveur d'un club sportif de haut niveau dit "passerelle" évoluant au 2ème niveau professionnel, contribuant au rayonnement des territoires et de deux clubs sportifs de haut niveau évoluant au 1^{er} niveau amateur, proposant un projet d'intérêt territorial.

1) Soutien aux clubs sportifs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs sportifs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement. La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) souhaite mobiliser des leviers favorisant l'excellence notamment à travers le soutien aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et évoluant au 2ème niveau professionnel, par une aide financière à la réalisation de projet d'actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires de la CeA.

Le Basket Club Gries Oberhoffen, dont l'équipe masculine de basket-ball évolue au sein du championnat PRO B, propose un projet d'actions co-construit avec la collectivité, qui permet :

- d'encourager la pratique sportive des jeunes et former les encadrants en proposant de stages multisports/thématiques, des cycles sportifs aux écoles primaires ;
- de promouvoir le basket-ball en invitant à des matchs des acteurs associatifs locaux.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € à ce club pour l'année 2021 au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

2) Soutien aux clubs sportifs proposant un projet d'intérêt territorial

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) en s'appuyant sur la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin n° CD/2018/044 du 22 octobre 2018, a décidé de poursuivre l'accompagnement des clubs sportifs évoluant au 1er niveau amateur et qui souhaitent mettre en œuvre un projet d'intérêt territorial visant à :

- promouvoir le sport sur les territoires (exemple : sport féminin, journée découverte...) ;
- encourager la pratique du sport auprès des publics prioritaires de la CeA (collégiens, jeunes ou personnes en difficulté, personnes en situation de handicap, bénéficiaires du RSA etc.) ;
- accompagner la formation de cadres et de bénévoles ;
- favoriser la formation des jeunes (exemple : stage de perfectionnement...).

Deux clubs ont proposé un projet d'actions co-construit avec la CeA qui permet :

- au Canoë Kayak Club de l'Ill Sélestat, grâce à son équipe évoluant en N1 dans la discipline Slalom, de promouvoir la pratique sportive féminine notamment à travers l'action « PINK LADIES », un programme qui concourt à la remise en forme de femmes ayant subi un cancer ou souffrant d'autres maladies de longue durée (en lien avec le Centre Paul Strauss), d'assurer la formation de juges/formateurs (préparation aux diplômes fédéraux) ainsi que des jeunes de 15/18 ans à travers des stages de perfectionnement.
- au club Alsace Nord Athlétisme, grâce à son équipe évoluant en N1B dans la discipline athlétisme, de promouvoir la pratique de l'athlétisme sur le territoire de l'Alsace du Nord et favoriser l'évolution des encadrants par la formation (obtention des diplômes).

Il est proposé d'attribuer une subvention pour l'année 2021 au Canoë Kayak Club de l'III Sélestat de 4 000 € et au club Alsace Nord Athlétisme de 3 500 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Accorder des subventions de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant total de 32 500 € aux clubs sportifs, conformément au tableau joint en annexe 1 au présent rapport et réparti comme suit :

- o Basket club Gries Oberhoffen : 25 000 €
- o Canoë-kayak club de l'III Sélestat : 4 000 €
- o Alsace Nord Athlétisme : 3 500 €

- Approuver la convention financière, jointe en annexe 2 au présent rapport ;

- M'autoriser à signer la convention financière, jointe en annexe 2 au présent rapport avec le Basket Club Gries Oberhoffen ;

- Préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique ;

Les dépenses correspondantes s'effectueront sur l'imputation ci-après du budget de la Collectivité européenne d'Alsace :

▪ 25 000 € pour l'aide aux clubs sportifs « passerelles » sur l'opération P209O001T11 (chapitre 65 _ nature 65748 – fonction 326) ;

▪ 7 500 € pour l'aide aux clubs sportifs d'intérêt territorial sur l'opération P209O001T02 (chapitre 65 _ nature 65748 – fonction 326).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY